

Date de la réunion : Le 24 janvier 2001

Endroit : Polyvalente des Berges
Grandes-Bergeronnes

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Coeur et Bergeronnes

N/Réf. : 3097025-A7

But : Informer les représentants locaux sur la variante de tracé retenue et recueillir les préoccupations des gens face au projet

Étaient présents :

M. Guy Lavoie, chef de service
Mme Thérèse Bélisle, chargée de projet
M. Gilles Lavoie, t.t.p.p.
M. Luc Bourassa, agent de communication
M. Pierre Samson, chargé de projet

Mme Marthe Robitaille, chargée de projet
adjointe

La liste des participants est jointe au compte-rendu

M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan, de l'Analyse et du Support technique, Québec
Groupe HBA-experts-conseils

Copie à :

M. Jacques Roy, maire
M. Paul-Étienne Deschênes, maire
M. Guy Lavoie, chef de service
M. Pierre Samson, chargé de projet

Municipalité de Bergeronnes
Municipalité de Sacré-Cœur
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan de l'Analyse et du Support technique, Québec

NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Rédigé par :

Marthe Robitaille

Signature :

Date :

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ol style="list-style-type: none">1.1 Mot de bienvenue1.2 Démarche de l'étude d'impact1.3 Description de la variante de tracé1.4 Synthèse des principaux impacts1.5 Processus d'acquisition1.6 Période de questions1.7 Fin de la rencontre <p><u>COMPTE RENDU</u></p> <p>1.1 Mot de bienvenue</p> <p>M. Guy Lavoie du M.T.Q., Baie-Comeau, souhaite la bienvenue aux participants et présente les personnes ressources de la consultation. Il précise les grands objectifs de la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Informer les participants sur le projet.▪ Écouter et recueillir les questions et préoccupations des gens face au projet. <p>M. Lavoie présente les divers tronçons du projet global de réaménagement de la route 138 afin de bien situer les participants sur le tronçon faisant l'objet de la présente consultation.</p> <p>M. Lavoie indique, par la suite, les points prévus à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ présentation de la démarche de l'étude d'impact ;▪ description de la variante de tracé retenue ;▪ synthèse des principaux impacts du projet ;▪ processus d'acquisition ;▪ période de questions.	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>1.2 Démarche de l'étude d'impact</p> <p>Mme Marthe Robitaille du Groupe HBA experts-conseils, précise les objectifs de l'étude d'impact puis en présente les étapes de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ description technique du projet ; ▪ inventaires des composantes du milieu ; ▪ comparaison et choix de variante ; ▪ identification et évaluation des impacts ; ▪ élaboration des mesures de protection de l'environnement ; ▪ suivi environnemental. <p>Mme Robitaille présente la matrice d'identification des impacts potentiels utilisée dans le cadre de ce projet et donne quelques exemples pour bien faire comprendre aux participants la méthode utilisée. Elle explique alors brièvement les critères d'évaluation des impacts : durée, intensité, étendue.</p> <p>M. Pierre Samson du M.T.Q. Québec, précise que le projet a été scindé en deux phases, ce qui implique la réalisation de deux études d'impact de façon à faciliter et accélérer sa construction.</p> <p>1.3 Description de la variante de tracé</p> <p>Mme Thérèse Bélisle du M.T.Q. Baie-Comeau, présente les principales caractéristiques du projet à l'aide d'un plan localisant le tracé actuel de la route 138 et la variante de tracé retenue. Elle précise que la norme de conception est une vitesse affichée de 90 km/h dans les courbes. Elle mentionne également que la principale préoccupation du M.T.Q. était la protection des lacs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la municipalité de Sacré-Cœur, le tracé suit la route existante, mais l'élargissement de l'emprise nécessitera des coupes de roc. Une voie d'accès devra être aménagée pour les cinq chalets situés en bordure du lac Gobeil puisque la route est surbaissée. ◆ Un des participants s'informe à qui reviendra l'entretien de cette voie d'accès. Un représentant du M.T.Q. indique que les voies d'accès relèvent des municipalités. ▪ Mme Bélisle poursuit en précisant qu'au km 41 + 160, une rampe de mise à l'eau devra être relocalisée. Il est alors recommandé par les participants de consulter la population pour identifier un lieu propice pour sa relocalisation. ▪ Mme Bélisle poursuit la présentation du projet en identifiant les chalets qui devront être relocalisés en bordure du lac Jérôme et précise la possibilité d'aménager un accès au lac Jérôme par le comblement du bras délaissé. 	<p>M.T.Q. Rencontre de 19 h 30</p>

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les participants indiquent que cet accès est important et s'informent de la possibilité d'y aménager une descente à bateau. Cette proposition sera étudiée par le M.T.Q. ▪ Mme Bélisle présente par la suite la nécessité d'aménager des bermes dans la côte Arsène-Gagnon à cause de la présence de sols instables, un remblai dans ce secteur est donc à prévoir. L'accès au Chemin-du-Lac-des-Sables sera prolongé d'environ 150 m et son entretien relèvera de la municipalité. Elle indique qu'à partir du lac Jérôme jusqu'au bas de la côte Arsène-Gagnon, la route 138 sera à quatre voies. Le projet implique le prolongement du chemin d'accès de deux résidences. ◆ Les participants indiquent qu'il s'agit d'un chemin de colonisation qui appartient à la municipalité, mais l'entretien relève des particuliers puisqu'il s'agit d'un accès privé. ▪ Mme Bélisle indique que deux maisons devront être relocalisées à l'extrémité « est » du projet. Elle mentionne finalement que deux sites de disposition des déblais de roc ($\pm 1\,000\,000\text{ m}^3$) sont à l'étude et les localise sur une photographie aérienne agrandie. ◆ Les participants précisent qu'un projet de piste cyclable entre Les Escoumins et Bergeronnes est à l'étude. Il est possible que le tracé passe à l'emplacement d'un des deux sites de disposition prévus par le M.T.Q., mais le projet n'est pas encore arrêté, ni le tracé. Il est recommandé que le remblai devra être aménagé pour prévoir le passage éventuel de la piste cyclable. On précise également qu'un sentier de motoneige local traverse ce même site. <p>1.4 Synthèse des principaux impacts</p> <p>Mme Robitaille fait une synthèse des impacts négatifs et positifs du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte d'environ 9 ha de forêt ayant une valeur intrinsèque élevée ; ▪ amplification du caractère artificiel des berges du lac Gobeil (km 0 + 000 à 2 + 220) ; ▪ gestion des déblais de roc excédentaire ; ▪ déplacement ou acquisition de deux résidences, cinq chalets et cinq bâtiments secondaires ; ▪ inconvénients temporaires liés aux travaux de construction ; ▪ perturbation temporaire de la circulation. 	<p>M.T.Q. Finalité de l'étude d'impact</p>

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>Le projet aura également des impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ réduction du niveau de bruit pour les chalets et résidences (non déplacés) ;▪ amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation. <p>1.5 Processus d'acquisition</p> <p>M. Guy Lavoie présente les étapes du processus d'acquisition du M.T.Q. en spécifiant que chaque cas sera étudié séparément et qu'un représentant du M.T.Q. entrera en contact avec les personnes affectées par le projet.</p> <p>1.6 Période de questions</p> <p>Question : Pour quand est prévue la construction de ce projet ?</p> <p>Réponse : Suite à l'acceptation de l'étude d'impact par le MENV, on doit compter environ un an pour le processus d'acquisition. Pour le projet BCD, la rencontre avec la population a eu lieu il y a deux ans et l'étude a été déposée au MENV en juin 1999. Les travaux devraient débuter au lac Long en 2002. Pour le tronçon E'F, le début des travaux ne sera pas avant 2004-2005.</p> <p>Question : Quelles sont les mesures prévues par rapport aux activités touristiques en juillet et août ?</p> <p>Réponse : Certaines mesures ont été prévues pour réduire les impacts telle la réalisation des activités de dynamitage en hiver autant que possible. On précise que la période des travaux de construction sera d'environ huit ans pour le réaménagement global de BCD jusqu'à F.</p> <p>Question : Compte tenu de la circulation qui est très dense l'été, le M.T.Q. pourrait-il raccourcir les délais de réalisation ?</p> <p>Réponse : Le M.T.Q. doit tenir compte des budgets disponibles annuellement. De plus, la réalisation du projet sur une période très courte pénaliserait les entrepreneurs locaux.</p>	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>Question : Pourquoi ne pas faire des améliorations dans la côte Arsène-Gagnon en attendant la réalisation du projet ?</p> <p>Réponse : Question de budget, pour ajouter une 2^e voie en direction « ouest » répondant aux normes, le M.T.Q. devrait investir des sommes considérables pour une mesure temporaire car l'espace actuellement disponible n'est pas suffisant pour fermer la voie auxiliaire selon les normes qui prévoient qu'un véhicule lourd doit avoir atteint une vitesse de 75 km/h. L'aménagement de cette voie nécessiterait donc du dynamitage.</p> <p>Question : Est-ce que la petite plage (km 40 + 300) demeurera accessible ?</p> <p>Réponse : L'existence de cette plage n'était pas connue du M.T.Q. Celui-ci en tiendra compte pour finaliser le dossier.</p> <p>1.7 Fin de la rencontre</p> <p>La rencontre s'est terminée à 19 h 30.</p>	

e:\3097025\sec00\reunion\format reg\01.doc

Date de la réunion : Le 24 janvier 2001

Endroit : Polyvalente des Berges
Grandes-Bergeronnes

Objet : Consultation publique de la population réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Coeur et Bergeronnes

N/Réf. : 3097025-A7

But : Informer la population sur la variante de tracé retenue et recueillir les préoccupations des gens face au projet

Étaient présents :

M. Guy Lavoie, chef de service
Mme Thérèse Bélisle, chargée de projet
M. Gilles Lavoie, t.t.p.p.
M. Luc Bourassa, agent de communication
M. Pierre Samson, chargé de projet

Mme Marthe Robitaille, chargée de projet adjointe

La liste des participants est jointe au compte-rendu

M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan, de l'Analyse et du Support technique, Québec
Groupe HBA-experts-conseils

Copie à :

M. Guy Lavoie, chef de service
M. Pierre Samson, chargé de projet

M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan de l'Analyse et du Support technique, Québec

NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Rédigé par :

Marthe Robitaille

Signature :

Date :

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ol style="list-style-type: none">1.1 Mot de bienvenue1.2 Démarche de l'étude d'impact1.3 Description de la variante de tracé1.4 Processus d'acquisition1.5 Période de questions1.6 Fin de la rencontre <p><u>COMPTE RENDU</u></p> <p>1.1 Mot de bienvenue</p> <p>M. Guy Lavoie du M.T.Q., Baie-Comeau, souhaite la bienvenue aux participants et présente les personnes ressources de la consultation. Il précise les grands objectifs de la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Informer les participants sur le projet.▪ Écouter et recueillir les questions et préoccupations des gens face au projet. <p>M. Lavoie présente les divers tronçons du projet global de réaménagement de la route 138 afin de bien situer les participants sur le tronçon faisant l'objet de la présente consultation.</p> <p>M. Lavoie indique, par la suite, les points prévus à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation de la démarche de l'étude d'impact ;▪ Description de la variante de tracé retenue ;▪ Synthèse des principaux impacts du projet ;▪ Processus d'acquisition ;▪ Période de questions.	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>1.2 Démarche de l'étude d'impact</p> <p>Mme Marthe Robitaille du Groupe HBA experts-conseils, précise les objectifs de l'étude d'impact puis en présente les étapes de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Description technique du projet ;▪ Inventaires des composantes du milieu ;▪ Comparaison et choix de variante ;▪ Identification et évaluation des impacts ;▪ Élaboration des mesures de protection de l'environnement ;▪ Suivi environnemental. <p>Mme Robitaille présente la matrice d'identification des impacts potentiels utilisée dans le cadre de ce projet et donne quelques exemples pour bien faire comprendre aux participants la méthode utilisée. Elle explique alors brièvement les critères d'évaluation des impacts : durée, intensité, étendue.</p> <p>M. Pierre Samson du M.T.Q. Québec, précise que le projet a été scindé en deux phases, ce qui implique la réalisation de deux études d'impact de façon à faciliter et accélérer sa construction.</p> <p>1.3 Description de la variante de tracé</p> <p>Mme Thérèse Bélisle du M.T.Q. Baie-Comeau, présente les principales caractéristiques du projet à l'aide d'un plan localisant le tracé actuel de la route 138 et la variante de tracé retenue. Elle précise que la norme de conception est une vitesse affichée de 90 km/h dans les courbes. Elle mentionne également que la principale préoccupation du M.T.Q. était la protection des lacs.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Dans la municipalité de Sacré-Cœur, le tracé suit la route existante, mais l'élargissement de l'emprise nécessitera des coupes de roc. Une voie d'accès devra être aménagée pour les cinq chalets situés en bordure du lac Gobeil puisque la route est surbaissée.◆ Un des participants s'informe à savoir qui s'occupera du déneigement de cette voie d'accès puisque ces chalets sont utilisés l'hiver et un de ceux-ci est utilisé comme résidence permanente. Un représentant du M.T.Q. indique que les voies d'accès relèvent des municipalités.	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Bélisle poursuit en précisant qu'au km 41 + 160, une rampe de mise à l'eau devra être relocalisée et s'informe auprès de la population pour connaître le tirant d'eau requis. Elle localise également la pointe sur laquelle le M.T.Q. propose de relocaliser la rampe de mise à l'eau. ◆ Les participants précisent que le tirant d'eau requis est d'au moins 1 m et que le secteur identifié par le M.T.Q. est vaseux et peu propice. On recommande plutôt le secteur de l'accès au lac Citadelle (km 40 + 000), qui serait plus propice car profond et on pratique également la pêche blanche à proximité. Le M.T.Q. fera les vérifications requises. ▪ Mme Bélisle poursuit la présentation du projet en identifiant les chalets qui devront être relocalisés en bordure du lac Jérôme et précise la possibilité d'aménager un accès au lac Jérôme par le comblement du bras délaissé. ▪ Mme Bélisle présente par la suite la nécessité d'aménager des bermes dans la côte Arsène-Gagnon à cause de la présence de sols instables, un remblai dans ce secteur est donc à prévoir. L'accès au Chemin-du-Lac-des-Sables sera prolongé d'environ 150 m et son entretien relèvera de la municipalité. Elle indique qu'à partir du lac Jérôme jusqu'au bas de la côte Arsène-Gagnon, la route 138 sera à quatre voies. Le projet implique le prolongement du chemin d'accès de deux résidences. ▪ Mme Bélisle indique que deux maisons devront être relocalisées à l'extrémité « est » du projet. Elle mentionne finalement que deux sites de disposition des déblais de roc ($\pm 1\,000\,000\text{ m}^3$) sont à l'étude et les localise sur une photographie aérienne agrandie. <p>1.4 Processus d'acquisition</p> <p>M. Guy Lavoie présente les étapes du processus d'acquisition du M.T.Q. en spécifiant que chaque cas sera étudié séparément et qu'un représentant du M.T.Q. entrera en contact avec les personnes affectées par le projet.</p> <p>1.5 Période de questions</p> <p>Question : L'accès au lac Gobeil sera-t-il maintenu ?</p> <p>Réponse : Le M.T.Q. vérifiera la possibilité de conserver un accès sécuritaire en fonction du profil de la route.</p>	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>Question : Y aura-t-il compensation monétaire pour l'entretien de la voie d'accès aux cinq chalets car la municipalité chargera une taxe additionnelle ?</p> <p>Réponse : Cette compensation sera évaluée lors des procédures d'acquisition.</p> <p>Question : Au niveau des cinq chalets, serait-il possible d'aménager une voie additionnelle pour permettre aux résidents en provenance de Tadoussac de tourner à gauche ou d'aménager un espace à droite pour permettre aux résidents de se placer en dehors de la voie pour laisser passer le trafic avant de tourner à gauche.</p> <p>Réponse : L'amélioration de la visibilité par une meilleure géométrie et la correction du profil rendra ce tronçon de route conforme aux normes du M.T.Q.</p> <p>1.6 Fin de la rencontre</p> <p>La rencontre s'est terminée à 20 h 45.</p>	

Date de la réunion : Le 24 janvier 2001

Endroit : Polyvalente des Berges
Grandes-Bergeronnes

Objet : Consultation publique de la population réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Coeur et Bergeronnes

N/Réf. : 3097025-A7

But : Informer la population sur la variante de tracé retenue et recueillir les préoccupations des gens face au projet

Étaient présents :

M. Guy Lavoie, chef de service
Mme Thérèse Bélisle, chargée de projet
M. Gilles Lavoie, t.t.p.p.
M. Luc Bourassa, agent de communication
M. Pierre Samson, chargé de projet

Mme Marthe Robitaille, chargée de projet adjointe

La liste des participants est jointe au compte-rendu

M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan, de l'Analyse et du Support technique, Québec
Groupe HBA-experts-conseils

Copie à :

M. Guy Lavoie, chef de service
M. Pierre Samson, chargé de projet

M.T.Q., dir. Côte-Nord, Baie-Comeau
M.T.Q., Service du Plan de l'Analyse et du Support technique, Québec

NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Rédigé par :

Marthe Robitaille

Signature :

Date :

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p><u>ORDRE DU JOUR</u></p> <ul style="list-style-type: none">1.1 Mot de bienvenue1.2 Démarche de l'étude d'impact1.3 Description de la variante de tracé1.4 Processus d'acquisition1.5 Période de questions1.6 Fin de la rencontre <p><u>COMPTE RENDU</u></p> <p>1.1 Mot de bienvenue</p> <p>M. Guy Lavoie du M.T.Q., Baie-Comeau, souhaite la bienvenue aux participants et présente les personnes ressources de la consultation. Il précise les grands objectifs de la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Informer les participants sur le projet.▪ Écouter et recueillir les questions et préoccupations des gens face au projet. <p>M. Lavoie présente les divers tronçons du projet global de réaménagement de la route 138 afin de bien situer les participants sur le tronçon faisant l'objet de la présente consultation.</p> <p>M. Lavoie indique, par la suite, les points prévus à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation de la démarche de l'étude d'impact ;▪ Description de la variante de tracé retenue ;▪ Synthèse des principaux impacts du projet ;▪ Processus d'acquisition ;▪ Période de questions.	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>1.2 Démarche de l'étude d'impact</p> <p>Mme Marthe Robitaille du Groupe HBA experts-conseils, précise les objectifs de l'étude d'impact puis en présente les étapes de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Description technique du projet ;▪ Inventaires des composantes du milieu ;▪ Comparaison et choix de variante ;▪ Identification et évaluation des impacts ;▪ Élaboration des mesures de protection de l'environnement ;▪ Suivi environnemental. <p>Mme Robitaille présente la matrice d'identification des impacts potentiels utilisée dans le cadre de ce projet et donne quelques exemples pour bien faire comprendre aux participants la méthode utilisée. Elle explique alors brièvement les critères d'évaluation des impacts : durée, intensité, étendue.</p> <p>M. Pierre Samson du M.T.Q. Québec, précise que le projet a été scindé en deux phases, ce qui implique la réalisation de deux études d'impact de façon à faciliter et accélérer sa construction.</p> <p>1.3 Description de la variante de tracé</p> <p>Mme Thérèse Bélisle du M.T.Q. Baie-Comeau, présente les principales caractéristiques du projet à l'aide d'un plan localisant le tracé actuel de la route 138 et la variante de tracé retenue. Elle précise que la norme de conception est une vitesse affichée de 90 km/h dans les courbes. Elle mentionne également que la principale préoccupation du M.T.Q. était la protection des lacs.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Dans la municipalité de Sacré-Cœur, le tracé suit la route existante, mais l'élargissement de l'emprise nécessitera des coupes de roc. Une voie d'accès devra être aménagée pour les cinq chalets situés en bordure du lac Gobeil puisque la route est surbaissée.◆ Un des participants s'informe à savoir qui s'occupera du déneigement de cette voie d'accès puisque ces chalets sont utilisés l'hiver et un de ceux-ci est utilisé comme résidence permanente. Un représentant du M.T.Q. indique que les voies d'accès relèvent des municipalités.	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Bélisle poursuit en précisant qu'au km 41 + 160, une rampe de mise à l'eau devra être relocalisée et s'informe auprès de la population pour connaître le tirant d'eau requis. Elle localise également la pointe sur laquelle le M.T.Q. propose de relocaliser la rampe de mise à l'eau. ◆ Les participants précisent que le tirant d'eau requis est d'au moins 1 m et que le secteur identifié par le M.T.Q. est vaseux et peu propice. On recommande plutôt le secteur de l'accès au lac Citadelle (km 40 + 000), qui serait plus propice car profond et on pratique également la pêche blanche à proximité. Le M.T.Q. fera les vérifications requises. ▪ Mme Bélisle poursuit la présentation du projet en identifiant les chalets qui devront être relocalisés en bordure du lac Jérôme et précise la possibilité d'aménager un accès au lac Jérôme par le comblement du bras délaissé. ▪ Mme Bélisle présente par la suite la nécessité d'aménager des bermes dans la côte Arsène-Gagnon à cause de la présence de sols instables, un remblai dans ce secteur est donc à prévoir. L'accès au Chemin-du-Lac-des-Sables sera prolongé d'environ 150 m et son entretien relèvera de la municipalité. Elle indique qu'à partir du lac Jérôme jusqu'au bas de la côte Arsène-Gagnon, la route 138 sera à quatre voies. Le projet implique le prolongement du chemin d'accès de deux résidences. ▪ Mme Bélisle indique que deux maisons devront être relocalisées à l'extrémité « est » du projet. Elle mentionne finalement que deux sites de disposition des déblais de roc ($\pm 1\,000\,000\text{ m}^3$) sont à l'étude et les localise sur une photographie aérienne agrandie. <p>1.4 Processus d'acquisition</p> <p>M. Guy Lavoie présente les étapes du processus d'acquisition du M.T.Q. en spécifiant que chaque cas sera étudié séparément et qu'un représentant du M.T.Q. entrera en contact avec les personnes affectées par le projet.</p> <p>1.5 Période de questions</p> <p>Question : L'accès au lac Gobeil sera-t-il maintenu ?</p> <p>Réponse : Le M.T.Q. vérifiera la possibilité de conserver un accès sécuritaire en fonction du profil de la route.</p>	

Objet : Consultation publique des représentants locaux réalisée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de réaménagement de la route 138, dans les municipalités de Sacré-Cœur et Bergeronnes

Date : Le 24 janvier 2001

Détails	Action à prendre par et délai
<p>Question : Y aura-t-il compensation monétaire pour l'entretien de la voie d'accès aux cinq chalets car la municipalité chargera une taxe additionnelle ?</p> <p>Réponse : Cette compensation sera évaluée lors des procédures d'acquisition.</p> <p>Question : Au niveau des cinq chalets, serait-il possible d'aménager une voie additionnelle pour permettre aux résidents en provenance de Tadoussac de tourner à gauche ou d'aménager un espace à droite pour permettre aux résidents de se placer en dehors de la voie pour laisser passer le trafic avant de tourner à gauche.</p> <p>Réponse : L'amélioration de la visibilité par une meilleure géométrie et la correction du profil rendra ce tronçon de route conforme aux normes du M.T.Q.</p> <p>1.6 Fin de la rencontre</p> <p>La rencontre s'est terminée à 20 h 45.</p>	